



La prime énergie d'EDF s'inscrit dans le cadre du dispositif gouvernemental des « Certificats d'économies d'énergie (CEE) » qui vise à réduire la consommation énergétique des français. EDF a décidé, dans le cadre de ce dispositif, d'aider les particuliers à financer leurs travaux de rénovation énergétique.

En contrepartie, pour justifier de la réalisation d'économies d'énergie, certains documents répondant à des exigences réglementaires strictes sont demandés.

En cas de non-respect de la réglementation des CEE, la demande de prime peut être refusée. Assurez-vous de répondre à toutes les exigences réglementaires.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier Prime énergie d'EDF. Voici d'abord des précisions sur les pièces à joindre à votre dossier :

- La copie du devis (ou bon de commande) de pose et fourniture du matériel signé et daté par vous. Il faut impérativement sur le devis compléter à la main : la date et la signature.
- La copie de la facture mentionnant pose et fourniture du matériel par l'installateur (ainsi que la dépose de l'équipement existant si demandée).
- L'original de votre Attestation sur l'Honneur rempli et signé par vous et votre installateur.
- La copie de la qualification professionnelle de votre installateur portant la mention RGE dans le domaine des travaux concernés et valide à la date d'engagement des travaux (signature de devis), lorsque celle-ci est demandée.
- Si vous êtes éligible au bonus de la prime énergie d'EDF, la copie de votre dernier avis d'imposition, pour profiter, selon vos ressources d'un montant plus important.

Bon à savoir : si vous avez complété votre numéro fiscal et votre référence d'avis lors de la création de votre dossier sur notre site, vous n'aurez pas besoin de joindre l'avis d'imposition.

VOTRE DOSSIER EST COMPLET ? Envoyez-le, par courrier dans un délai de **3 mois maximum** à compter de la date d'édition de la facture de vos travaux à :

**ECONOMIE D'ENERGIE
PRIME ÉNERGIE D'EDF
TSA 79983
75839 PARIS CEDEX 17**

BON À SAVOIR



Les primes sont cumulables : Vous pouvez bénéficier de la prime énergie d'EDF pour d'autres travaux éligibles. Rendez-vous sur notre [simulateur](#) !

BON À SAVOIR



Suivez votre dossier dans votre espace personnel sur www.prime-energie-edf.fr

UNE QUESTION ?



Une rubrique « besoin d'aide ? » est à votre disposition sur le site : www.prime-energie-edf.fr

Nos équipes sont aussi à votre service au **01 81 69 30 73** prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés)

L'attestation sur l'honneur vous sera envoyée par mail à la création de votre dossier sur notre site. Elle est également disponible dans votre espace personnel, à la rubrique « gérer mes travaux ». Certaines informations sont pré-remplies (il est important que vous les vérifiez), d'autres doivent être complétées par vous-même, bénéficiaire des travaux, et par un représentant légal de l'entreprise qui facture la réalisation de vos travaux.

Assurez-vous que l'intégralité de cette Attestation imprimée est lisible.

C'est le document original avec vos mentions manuscrites, qui doit nous être envoyé par courrier.

Les copies ou versions scannées ne sont pas recevables.

PARTIE A

PARTIE B

PARTIE C

- 1 **1** Votre date d'inscription sur le site Prime énergie d'EDF.
- 2 **2** Complétez la date d'engagement de l'opération avec la date de signature de votre devis ou bon de commande.
Vérifiez que :
 - cette date (signature de devis ou bon de commande) est postérieure ou égale à votre date d'inscription sur notre site (point 1).
 - aucune autre date du dossier : date de facture, dates de signature des parties B et C de votre Attestation sur l'Honneur (points 8 et 11), date d'acompte n'est antérieure à la date d'engagement de l'opération.**Attention :** si l'une de ces dates est antérieure à la date d'engagement, votre dossier ne pourra pas être validé.
- 3 **3** Vérifiez la cohérence de l'adresse des travaux avec votre devis (ou bon de commande) et votre facture.
Le programme prime énergie d'EDF est exclusivement réservé aux personnes physiques (par exemple les SCI ne sont pas éligibles à notre programme).
- 4 **4** Votre installateur remplit les critères techniques en cohérence avec votre facture.
- 5 **5** Votre installateur remplit les coordonnées de l'entreprise sous-traitante si l'installateur a fait appel à un sous-traitant ou les coordonnées de l'entreprise qui a réalisé les travaux si vous avez fait appel à un bureau d'études ou un architecte (voir point 9).
- 6 **6** Vérifiez la cohérence de ces informations avec votre devis (ou bon de commande) et votre facture.
Attention : un seul bénéficiaire doit être inscrit sur l'Attestation sur l'honneur et il doit être le même sur tous les documents transmis.
- 7 **7** Dater et signez.
- 8 **8** Votre installateur remplit cette partie.
Si votre installateur a réalisé lui-même les travaux ou a fait appel à un sous-traitant, la raison sociale à renseigner est le nom de l'entreprise qui figure sur le devis (ou bon de commande) et la facture.
Si vous avez fait appel à un bureau d'études ou un architecte, la raison sociale à renseigner est le nom de ce bureau d'études ou de cet architecte.
La fonction du signataire est son statut dans l'entreprise (ex : gérant, chef d'entreprise, etc.)
- 9 **9** L'option « ayant mis en œuvre » : Le professionnel a réalisé des opérations d'économies d'énergie lui-même, il a donc mis en œuvre les opérations.
L'option « ayant assuré la maîtrise d'œuvre » : Le professionnel a réalisé au moins une des opérations en passant par un sous-traitant, il a donc assuré la maîtrise d'œuvre.
- 10 **10** Votre installateur date, cachète et signe le document.

L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Si vous êtes éligible au bonus de la prime énergie d'EDF, votre Attestation sur l'Honneur sera composée d'une 4^{ème} partie (R1) à compléter, dater et signer par vous-même.

PARTIE R1

R1. Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération

11 (*) Nom du signataire : Prénom du signataire :
 (*) Adresse :
 Compléments d'adresse :
 (*) Code postal :
 (*) Ville :
 Pays :
 Téléphone :
 Mobile :
 Courriel :

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :
 les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs ou égaux aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :
 (*) Nombre de personnes :
 Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :
 (*) Nombre de foyers fiscaux :
 (*) Nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

12 les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :
 (*) Nombre de personnes :
 Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :
 (*) Nombre de foyers fiscaux :
 (*) Nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

13

Tableau A		
Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	20 470	14 790
2	30 044	21 630
3	36 080	26 013
4	42 128	30 389
5	48 198	34 784
Par personne supplémentaire	+ 6 059	+ 4 385

Tableau B		
Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Ile-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (€)
1	24 918	18 960
2	36 572	27 729
3	43 924	33 346
4	51 289	38 958
5	58 674	44 560
Par personne supplémentaire	+ 7 377	+ 5 617

Fait à
 (*) Le ____ / ____ / ____

14 (*) Signature du bénéficiaire

4 / 5 - N° DOSSIER : EDF04267974

- 11 Vérifiez la cohérence avec votre devis (ou bon de commande), votre facture et votre avis d'imposition.
- 12 Vérifiez la cohérence de la case cochée en fonction du nombre de personnes et du revenu fiscal de référence déclarés sur votre avis d'imposition.
- 13 Complétez si votre ménage comporte plusieurs foyers fiscaux (plusieurs avis d'imposition).
- 14 Datez et signez.

Pensez aussi à joindre la copie du (des) justificatif(s) de votre revenu fiscal de référence, sauf si vous avez indiqué votre numéro fiscal et votre référence d'avis à la création de votre dossier sur notre site.



La copie du devis, du bon de commande ou tout autre engagement écrit auprès du professionnel doivent impérativement mentionner les informations mises en **MAJUSCULES** dans le devis-type ci-contre :

! POINTS D'ATTENTION

- Votre devis ou votre engagement écrit **doit impérativement être accepté après** votre inscription sur le site www.prim-energie-edf.fr (date de signature du devis ou de votre engagement écrit faisant foi), afin de justifier le rôle incitatif d'EDF dans vos travaux de rénovation.

- Votre installateur a imprimé **une date de signature ou une date de livraison** sur votre devis, ne le signez pas ! Cela conduirait au refus **définitif** de votre dossier par l'administration conformément à la réglementation des CEE. Demandez à votre installateur une nouvelle version sans cette mention pré imprimée. C'est cette nouvelle version que vous pourrez signer et dater de manière manuscrite.

- Votre devis ou votre engagement écrit doit être **daté et signé** par vous. Il faut impérativement compléter à la main sur le devis : la date et la signature.
- L'isolant proposé sur votre devis correspond bien aux exigences techniques de la réglementation CEE. N'hésitez pas à retrouver toutes ces informations dans la rubrique « travaux éligibles ».

- En cas de sous-traitance, le devis des travaux que vous signez doit impérativement mentionner :
- La raison sociale de l'entreprise sous-traitante
- ET le SIREN de l'entreprise sous-traitante afin de justifier que vous êtes informé de l'intervention d'un éventuel sous-traitant.

Raison sociale de l'entreprise
Adresse de l'entreprise
N° SIREN OU SIRET DE L'ENTREPRISE
RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE
SOUS-TRAITANTE
N° SIREN DE L'ENTREPRISE
SOUS-TRAITANTE

NOM DU BÉNÉFICIAIRE
MENTIONNÉ SUR L'ATTESTATION
SUR L'HONNEUR
Adresse de facturation
Code postal et ville de facturation

DATE D'EMISSION DU DEVIS
OU DU BON DE COMMANDE
Référence du devis

ADRESSE DES TRAVAUX
CODE POSTAL ET VILLE DES TRAVAUX

MENTION DEVIS OU BON DE COMMANDE

QUANTITÉ	Description	Prix unitaire €	Total €
1	FOURNITURE ET DESCRIPTION DU PRODUIT		0,00 €
1	POSE DU PRODUIT mentionné ci-dessus		0,00 €

Total HT
T.V.A. X %
Total TTC 0,00 €

04/10/2020
[Signature]

PAGE : 1/1

BON À SAVOIR



La date d'acceptation du devis (ou tout autre engagement écrit) doit être reportée sur la partie A de votre Attestation sur l'Honneur.

Cela correspond à la date d'engagement de l'opération.

Les éléments suivants indiqués sur votre devis (ou tout autre engagement écrit) doivent être cohérents avec les informations présentes sur votre facture et celles renseignées sur votre Attestation sur l'Honneur : identité du bénéficiaire, identité de l'installateur, adresse des travaux, type de travaux.

Si le devis de votre professionnel ne comportait pas toutes les mentions nécessaires, vous pourriez lui demander de compléter le document de façon manuscrite avec sa signature et le tampon de l'entreprise.

Attention : il est formellement interdit de refaire ce document (code du commerce).

Raison sociale de l'entreprise
Adresse de l'entreprise
N° SIRET DE L'ENTREPRISE

DATE DE FACTURE
NUMÉRO (RÉFÉRENCE)
DE LA FACTURE

NOM DU BÉNÉFICIAIRE MENTIONNÉ
SUR L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Adresse de facturation
Code postal et ville de facturation

ADRESSE DES TRAVAUX
CODE POSTAL ET VILLE DES TRAVAUX

MENTION FACTURE

QUANTITÉ	Description	Prix unitaire €	Total €
1	Description du produit comprenant : - MARQUE (NOM DU FABRIQUANT) - RÉFÉRENCE (NOM DE GAMME) - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT		0,00 €
1	POSE DU PRODUIT mentionné ci-dessus		0,00 €
Total HT T.V.A. X % Total TTC			0,00 €

PAGE : 1/1

La copie de la facture définitive des travaux doit impérativement mentionner les informations mises en **MAJUSCULES** dans la facture-type ci-contre :

BON À SAVOIR ÉGALEMENT

Les critères relatifs aux caractéristiques techniques du produit sont précisés dans la rubrique « les travaux éligibles » de notre site internet.

La mention de « pose » ou « installation » de l'équipement/produit. Si la facture contient des numéros de pages, toutes les pages (ex. : 1/3, 2/3, 3/3) doivent être envoyées.

L'identification de l'entreprise (raison sociale + n° de SIRET)



Si vous avez choisi des travaux éligibles au « Coup de pouce Chauffage »*, vous pourrez bénéficier de votre prime exceptionnelle à condition que les éléments suivants figurent sur votre facture :

- La dépose de l'équipement remplacé
- L'énergie de chauffage de l'équipement remplacé (charbon, fioul ou gaz)
- Le type d'équipement remplacé (chaudière, poêle)
- Dans le cas d'un remplacement de chaudière, préciser que cet équipement n'est pas une chaudière à condensation

*Travaux éligibles au « Coup de pouce Chauffage » :

- Installation d'une pompe à chaleur air-eau, eau-eau, hybride, d'une chaudière biomasse, d'un système solaire combiné ou d'une chaudière gaz à haute performance énergétique en remplacement d'une chaudière gaz, fioul ou charbon
- Installation d'un appareil indépendant de chauffage au bois en remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant principalement au charbon
- Installation d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées en remplacement d'un émetteur électrique fixe à régulation électromécanique et à sortie d'air

La qualification professionnelle

Vérifiez si vos travaux nécessitent une réalisation par un professionnel certifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) sur notre site www.prime-energie-edf.fr rubrique « Travaux éligibles ». C'est le cas par exemple pour les fenêtres ou portes-fenêtres. Pour vérifier si votre installateur est bien certifié « RGE », rendez-vous sur le site : www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

Attention, si le professionnel réalisant les travaux doit posséder un certificat RGE indiquant le numéro de SIRET, le SIRET doit être le même que celui indiqué sur le devis et la facture. Si le professionnel qui facture a sous-traité la réalisation des travaux c'est la copie du certificat « RGE » du sous-traitant identifié en partie A de votre Attestation sur l'Honneur qui doit être envoyée.

1: Numéro SIRET

2: Classification (Qualification Professionnelle)

3: Domaines RGE de travaux couverts

4: Situation Administrative et Juridique

- Période de validité du certificat**
Le certificat RGE de votre installateur devra être valide au moment de la date d'engagement de vos travaux.
- Période de validité de la qualification**
La qualification de votre installateur devra être valide au moment de la date d'engagement des travaux.
- Type de certificat**
Attention, le domaine RGE de travaux couverts par le certificat devra correspondre à vos travaux. Vérifiez que votre installateur est certifié RGE pour le type de travaux que vous souhaitez réaliser.
- Numéro de SIRET du professionnel**
Attention, il doit être le même que celui indiqué sur le devis et la facture.